

RÈGLEMENT

CHAMPIONNAT DE LIGUE 2015

Intersérie Habitable

1 - Admissibilité

1.1 - Le bateau

Toutes les épreuves du *Championnat de Ligue Intersérie Habitable 2015* sont accessibles à tout bateau, sous réserve qu'il soit :

- Armé selon la réglementation nationale pour la sécurité en mer,
- Equipé de tous les matériels complémentaires éventuellement imposés par les règles : RCV 2013-2016,
- Conforme à sa carte d'identité HN-Osiris habitable valide pendant toute la durée de l'épreuve.

1.2 – L'équipage

Chaque équipier embarqué durant au moins l'une des courses d'une épreuve doit :

- être titulaire de la licence annuelle FFV 2015 valide tamponnée par un médecin (ou accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an précisant que l'intéressé ne présente aucune contre-indication à la pratique de la voile en compétition),
- pour un équipier mineur : joindre une autorisation parentale à la fiche d'inscription du bateau.

2 – Calendrier des épreuves

Cinq épreuves composent le *Championnat de Ligue Intersérie Habitable 2015*

- 4 épreuves programmées pendant le 1^{er} semestre
- 1 finale programmée le 2^{ème} WE de septembre.

N°	Date	Club organisateur	Épreuve	Coef
1	14 et 15 mars	S N G R Port Camargue	Championnat de Ligue 1 Gard	1
2	4 et 5 avril – Pâques	S N Sète	Championnat de Ligue 2 Hérault	1
3	18 et 19 avril	Y C Port-Leucate	Championnat de Ligue 3 Aude	1
4	13 et 14 juin	Y C Argelès Racou	Championnat de Ligue 4 PO	1
5	12 et 13 septembre	SORAC – Le Cap d'Agde	FINALE	2

3 – Caractéristiques des épreuves

- Chaque épreuve du Championnat de Ligue Intersérie Habitable 2015 est de grade 5A avec code de participation L. Une épreuve peut se courir en une ou plusieurs courses. Les épreuves se courront sur 1 ou 2 jours en tenant compte des impératifs météorologiques.
- Une épreuve de Championnat de ligue ne peut pas compter pour un championnat ou trophée départemental.
- Pour qu'une épreuve puisse être prise en compte et validée, il devra être effectué un classement pour toutes les classes, avec un départ unique et un même parcours pour chaque catégorie Régate ou Croiseur.

4 – Classement

- Tout bateau ayant participé à l'une au moins des épreuves définies au paragraphe 2, sera classé pour ce *Championnat de Ligue Intersérie Habitable 2015*. Application du système de classement à minima (Annexe A des RCV A4.1).
- 2 classements seront établis pour déclarer deux Champions de Ligue :
 - 1 classement pour le groupe Régate.
 - 1 classement pour le groupe Croiseur.
- Le plus mauvais résultat des premières épreuves disputées le 1^{er} semestre sera enlevé pour le calcul du classement final du *Championnat de Ligue 2015*.
- Les épreuves du Championnat auront toutes un coefficient de 1, à l'exception de la finale qui constitue une étape dite « protégée » (Cf. Règlement Calendrier 2015 : voir Chapitre V. Protection des compétitions) courue sur deux jours au coefficient de 2.
- Sera déclaré vainqueur le bateau totalisant le minimum de points par cumul des points obtenus lors des épreuves auxquelles il aura participé.
- Les non-partants (DNC) et les disqualifiés (DSQ) recevront un nombre de points correspondant au nombre de bateaux de son groupe (Régate ou Croiseur), valablement inscrits à la totalité des épreuves du championnat + 2 pts.
- Les DNS, DNF et RET recevront un nombre de points correspondant au nombre de bateaux de son groupe (Régate ou Croiseur), valablement inscrits à la totalité des épreuves du championnat + 1pt.
- Le classement final sera publié le soir de la finale.

5 - Obligation des clubs

- **Pour toutes les épreuves un avis de course unique conforme à l'AC type sera publié par la Ligue au moins 30 jours avant la 1^{ère} étape de l'épreuve. Les IC type Habitable devront être utilisées ainsi que leurs annexes spécifiques avec champs à compléter.**

- Le classement de chaque groupe sera publié par le club le soir même de la dernière course courue, un classement provisoire du championnat sera publié sur le site de la Ligue le plus tôt possible.
- Chaque club participant doit faire la promotion des autres courses de ce championnat en les inscrivant sur le calendrier de ses propres courses, et le diffuser auprès de ses coureurs.
- Chaque club participant devra respecter le cahier des charge de la Ligue pour l'organisation des épreuves de ce Championnat notamment en ce qui concerne le corps arbitral, l'organisation sur l'eau et à terre.

6 - Récompenses

Les 2 vainqueurs des filières Régate et Croiseur du *Championnat de Ligue Intersérie Habitable 2015* bénéficieront de la prise en charge par la Ligue :

- des frais d'inscription à la finale de ce Championnat de Ligue organisé en septembre 2016.
- des frais de participation de l'ensemble de leur équipage aux festivités prévues pour la finale du championnat 2016.
- Ils se verront remettre un Trophée « CHAMPION DE LIGUE 2015 – Intersérie Habitable ».
- Chaque titre demeure soumis aux règles fédérales d'attribution des titres fédéraux pour les championnats.

7 – Étapes

